

## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JUILLET 2025

### Séance reconvoquée pour défaut de quorum constaté lors de la séance initiale du 8 juillet 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le comité syndical, valablement convoqué une seconde fois à trois jours d'intervalle, peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

#### Nombre de délégués

En exercice : 142  
Présents (mini 40) : 17

#### Nombre de voix

En exercice : 262  
Présentes : 23  
Représentées : 30  
**Total (mini 132) : 53**

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 juillet, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Comité Syndical délibère valablement sans condition de quorum.**

#### Délégués présents(es)

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)**  
Agnès ROSSI

**1 représentant des EPCI (porteur de 2 voix)**  
Gilles CREMILLIEUX

**15 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**  
Janine AMAR, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD suppléant, Vincent JACQUEMART, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Nicole PELOUX, Pierre REYNAUD, Caroline YAFFEE.

#### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude BAS à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS et Brigitte LANGOUET à Stéphane DECONINCK, Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI.

#### Délégués excusés

Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER suppléante, Pierre COMBES, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain LABROT, Corinne MOULIN, Jennifer NORIS, Martine PECH-RABASSE, Éric PHELIPPEAU, Pascale ROCHAS, Yannis ROCHAS, Olivier SALIN,

#### Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

#### Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ, journal la Tribune  
Frédéric GIRARD, chargé de mission région Auvergne-Rhône-Alpes

Jacques SELLIER, Chabestan  
Jean SCHÜLER, Trescléoux

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE	
Introduction – Mot d'accueil de la Présidente	Page 2
Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes	Page 2
Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2	Page 4
Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire	Page 5
Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue	Page 7
Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028	Page 7
Remerciements	Page 11
Signatures	Page 12

### *Introduction – Mot d'accueil de la Présidente*

La Présidente accueille les membres du Comité syndical et les remercie de leur présence. Il s'agit d'une seconde convocation suite à la perte du quorum en cours d'in ; stance le 8 juillet dernier. L'assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations et la liste des excusés.

### *Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes (délibération n°2025-09-01)*

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027	2028
Fonctionnement	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Investissement HT	35 000 €	0 €	0 €
Investissement TTC	42 000 €	0 €	0 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	372 000 € TTC	Subventions : 355 000 € FCTVA : 6 889,68 € Autofinancement final : 10 110,32 €

### **Rapport :**

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc est engagé jusqu'au 30 juin 2027 dans le projet intitulé « Gestion intégrée et sensibilisation aux risques naturels des Baronnies provençales ». Celui-ci concerne neuf communes du nyonsais et haut nyonsais : Nyons, Venterol, Châteauneuf-de-Bordette, Montaulieu, Aubres, Les Pilles, Condorcet, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Valouse qui ont sollicité le syndicat mixte du Parc afin d'être accompagnées dans l'identification d'actions à mettre en œuvre pour se prémunir face au risque incendie. Les élus ont manifesté le souhait que la stratégie qui sera élaborée tienne compte des enjeux écologiques,

pastoraux, récréatifs et symboliques mais aussi du rôle de protection des forêts face à d'autres risques naturels comme les glissements de terrain, les chutes de blocs ou les inondations.

Les services de l'Etat en Drôme proposent au syndicat mixte du Parc de poursuivre son engagement autour de ces enjeux en recrutant deux « animateurs OLD » pour une durée de trois ans, qui accompagneront les communes dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage dans la partie drômoise des Baronnies provençales. Il leur incombera notamment l'établissement d'une cartographie des OLD à l'échelle de chaque commune accompagnée et la conduite d'actions d'accompagnement des Maires, notamment auprès des habitants et propriétaires concernés.

L'Etat apporte un cofinancement à hauteur de 80% de la dépense estimée. Pour compléter le financement des deux postes, il sera demandé aux communes intéressées de compléter le financement pour atteindre les 20% de la dépense prévue, soit près de 65 000 € pour l'ensemble des trois années. La demande de subvention est constituée sur la base des budget et plan de financement suivants :

Intitulé de la dépense	Montant en € TTC		Recettes	Montant en €
<b>Fonctionnement</b>				
Rémunération des « animateurs OLD » pour la période 2026-2028	330 000 €		DDT 26 (80%)	267 000 €
			Communes (20%)	63 000 €
<b>Investissement</b>				
Acquisition d'un véhicule	35 000 €	42 000 €	DDT 26 (80%)	25 000 €
			Autofinancement du SM du Parc (dont FCTVA) – 20%	17 000 €
<b>Total</b>	<b>365 000 €</b>	<b>372 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>372 000 €</b>

### Discussion

L'assemblée indique que les maires de la Drôme ont récemment reçu un courrier du Préfet rappelant cette obligation et sa mise en pratique. Des contrôles ciblés par secteur vont être diligentés dès 2025 par les agents de l'Etat. Contacter tous les propriétaires concernés par le OLD sur leurs communes est un travail potentiellement fastidieux et chronophage. Le fait de bénéficier de l'appui du Parc pour déployer des animateurs OLD et sensibiliser les propriétaires donne du crédit et de la rigueur à la démarche. Les élus y sont favorables, cela permettra de mieux expliquer et d'accompagner. L'assemblée déplore cependant que l'Etat se désengage et confie une nouvelle tâche aux communes, qui subit déjà d'énormes pressions réglementaires et budgétaires.

L'assemblée constate par ailleurs qu'il s'agit d'une demande émanant du côté drômois et demande ce qu'il en est pour la partie haut-alpine. La Présidente indique que le sujet a été évoqué avec Monsieur le Sous-Préfet de Gap la semaine passée et qu'une nouvelle rencontre doit-être organisée pour en reparler. La Présidente affirme qu'il en est de la responsabilité du Parc d'agir pour la préservation de notre territoire et limiter de telles catastrophes comme actuellement dans le Sud où des milliers d'hectares sont ravagés par le feu.

L'assemblée demande enfin comment est envisagée la répartition de la participation des communes et comment a été calculée cette somme de 63 000 €, en tenant compte que certaines communes seront plus intéressées que d'autres pour participer. La Présidente précise qu'il s'agit ici d'une délibération de principe et que les chiffres ne sont pas arrêtés, les modalités doivent être précisées. Différents scénarii seront proposés à l'assemblée dès la rentrée pour être mis en débat.

### Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- ◆ Vu les délibérations du Bureau syndical n°2023-07-07 « Gestion intégrée des risques naturels (GIRN) 2024-2026 – Budget prévisionnel et plan de financement », en date du 25 mai 2023 et du Comité syndical n° 2023-08-11 en date du 10 juillet 2023 ;

- ◆ Vu la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.2.3 et II.4.5 visant respectivement à « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » ;
- ◆ Considérant la proposition des services de l'Etat en Drôme d'accompagner le recrutement « d'animateurs OLD » ayant vocation à accompagner les communes de la partie drômoise des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs obligations ;

Après en avoir délibéré, par 78 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Comité Syndical

- **Valide** l'engagement du syndicat mixte du Parc dans le projet « accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » dans les conditions financières présentées ci-dessus ;
- **Décide** d'ouvrir deux postes de chargés / chargées de projet « Animateur Obligations Légales de Débroussaillage », de catégorie A, à temps complet, à raison de 35 heures/semaines, pour une durée prévisionnelle de 36 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet suivant « accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » ;
- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'IB 619 / IM 524 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion
- **Autorise** la Présidente à pourvoir ces emplois ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2 (délibération n°2025-09-02)*

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	13 800 €
Investissement HT	61 700 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	75 500 € HT	20 000 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

Une première phase de mise en place du « sentier de la nuit », sur le site de la forêt départementale de Beynaves (commune de Sainte-Colombe, près d'Orpierre) a été lancée au début de l'année 2025 (délibération n° 2025-03-08 du 20 février 2025).

A la suite de la mise en place de la première phase, le ministère de la culture a alloué au Parc naturel régional, pour la deuxième phase du projet, qui porte essentiellement sur l'aménagement d'observatoires, sur la mise en place d'une signalétique adaptée et la création d'outils de communication, une nouvelle subvention de 20 000 euros.

Le lancement effectif de cette deuxième phase restera toutefois soumis au vote du budget 2026 et ne sera engagée qu'à la condition d'obtention de financements complémentaires permettant d'atteindre les 80% de cofinancement. A noter qu'un volet signalétique a pour l'instant été suspendu dans les dépenses présentées ci-après.

Le budget prévisionnel de l'opération est donc :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Honoraires de l'artiste et frais liés à des actions de médiation et à la mise en place du projet	20 700 €	Etat (Ministère de la culture/DRAC PACA)	20 000 €
Production de l'œuvre : réalisation des observatoires et contrôle sécurité	41 000 €		
Communication (publication dans la revue « Semaine » et plaquette grand public)	7 000 €		
Reportage photographique et prise de son	3 000 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales et recherche de financements complémentaires	55 500 €
Accompagnement du projet/communication/concertation	3 800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>75 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 500 €</b>

### Discussion

Des pistes de cofinancements sont à l'étude, il est proposé ici comme pour la phase 1 de ne pas engager cette phase tant que le taux d'autofinancement n'est pas à 20%

### Délibération

- ◆ Vu les délibérations n°2019-06-11 du Comité syndical du 18 juillet 2019, n°2020-03-13 du Comité syndical du 5 mars 2020, n°2021-10-21 du Bureau syndical du 25 octobre 2021, n° 2024-06-05 du Comité syndical du 20 juin 2024 ; n°2025-03-08 du Bureau syndical du 20 février 2025 ;
- ◆ Considérant les mesures de la charte II.2.1 « Promouvoir par l'éveil des sens une « destination nature » qui a du sens », III.3.1 visant à « Favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles » ;

Après en avoir délibéré, par 52 voix pour et 1 voix contre, le Comité Syndical

- **Valide** la deuxième phase du projet et son budget prévisionnel ;
- **Dit** que le projet ne sera engagé qu'après l'approbation du budget primitif 2026 et sous réserve d'obtention de co-financements complémentaires ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire (délibération n°2025-09-03)*

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Investissement HT	29 213 €	29 212 €
Investissement TTC	35 055 €	35 055 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	70 110 € TTC	Subventions : 46 740 €
		FCTVA : 11 500,84 €
		Autofinancement final : 11 869,16 €

## **Rapport :**

La Présidente expose,

Dans le cadre du programme espace valléen, et en partenariat avec l'office de tourisme de Nyons, le syndicat mixte du Parc a lancé une consultation pour créer, à titre expérimental, un espace dédié avec une signalétique appropriée dans le bureau de l'OT de Nyons. Ce dispositif doit prioritairement jouer un rôle de sensibilisation des visiteurs autour des bonnes pratiques en milieux naturels et accompagner les changements de comportements en lien avec les fragilités du territoire. Il doit également permettre de rendre visible aux visiteurs le fait qu'ils entrent dans un Parc naturel régional et faire comprendre le rôle qu'il se donne par ces outils.

Dans un souci de mutualisation et d'économie d'échelle, cette même consultation comporte un second lot. Il a pour objet l'aménagement de l'espace d'accueil de la Maison du Parc à Sahune (26510), de manière à rendre cet espace cohérent avec les zones d'exposition.

La consultation a été lancée le 16/04/2025 sur le profil acheteur du Parc pour deux lots :

- ◆ Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales - Nyons (26110)
- ◆ Conception et réalisation de l'aménagement de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune (26510).

L'ouverture des plis a été effectuée le 02/06/2025 à 14h en présence de Agathe CAZÉ, chargée de mission eco-tourisme, Marie-Laure GRAVELAT, directrice adjointe et Moustapha KA, assistant de gestion ressources humaines et commande publique.

Une offre était recevable. Les critères d'analyse étaient les suivants : 50% pour la valeur technique et 50% pour le prix de l'offre

Une analyse des offres a été réalisée en interne au syndicat mixte du Parc, et en partenariat avec l'Office de tourisme de Nyons pour le lot 1. Au terme de cette analyse, le comité technique propose de retenir le groupement composé des entreprises PREMICES & CO et LES MARSIEENS pour l'ensemble des deux lots. Leur offre est la mieux-disante au regard des critères des cahiers des charges. Le coût proposé est de 30 500€ HT et 36 600€ TTC pour le lot 1 et de 27 925€ HT et 33 510€ TTC pour le lot 2. L'offre est compatible avec le budget de l'opération.

## **Délibération**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2025-05-12 du 8 avril 2025 portant sur l'aménagement scénographique et signalétique des relais du Parc - Modification du plan de financement et du lieu ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-10-08 du 30 septembre 2022 ayant pour objet l'opération « équipements complémentaires de la maison du Parc à Sahune » ;
- ◆ Vu l'orientation II.2.1 de la charte de la Chartre du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Promouvoir par l'éveil des sens, une destination nature qui a du sens » ;
- ◆ Vu l'orientation 4 de la charte du Parc « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales » ;

Après en avoir délibéré, par 52 voix pour et 1 voix contre, le Comité Syndical

- **Décide** de retenir le groupement constitué des entreprises PREMICES & CO et LES MARSIEENS pour un montant de 30 500€ HT et 36 600€ TTC pour le lot 1 et de 27 925€ HT et 33 510€ TTC pour le lot 2. Les montants sont compatibles avec le budget de l'opération ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue (délibération n°2025-09-04)*

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	6 250 €	6 250 €
Investissement	-	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	12 500 €	10 000 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

A la suite des délibérations n° 2021-11-09 du Bureau syndical du 3 décembre 2021 et n° 2022-02-25 du Bureau syndical du 25 février 2022, deux résidences d'action culturelle ont été mises en place à Orpierre avec Yoann Sorin, plasticien et à Veynes avec Louise Honee, photographe. Une troisième résidence, dédiée à l'architecture et pour un budget de 10 000 euros, était programmée. Elle était consacrée à la thématique « architecture frugale et itinérance » afin d'explorer les pistes d'action et de projet autour de l'aménagement d'aires de bivouac le long de sentiers de grande randonnée.

Toutefois, sa mise en place a pris plus de temps, à la suite de recherches de financements complémentaires et d'un premier appel à candidature déclaré infructueux. Un second appel à candidature a été lancé du 8 avril au 2 mai 2025. Il a été suivi par l'audition, le 12 juin, de trois équipes : le collectif CALK (Bordeaux), le collectif ABRUME (Paris) et une proposition faite par deux architectes (Lena Vassart et Alice Ravelo de Tovar) et une designer (Elissa Ferjani), actives à Marseille. Le jury était composé de Pascale Rochas, vice-présidente du syndicat mixte du Parc déléguée à la culture, d'Eve Roy, adjointe au conseiller « architecture » de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Dominique Farhi, architecte à Buis-les-Baronnies et d'Alexandre Vernin, chargé de mission « patrimoine culturels et culture » au syndicat mixte du Parc.

A la suite des auditions, il est proposé de retenir la candidature du collectif Vassart/Ravelo de Tovar/Ferjani pour un montant de 10 000 euros couvrant les honoraires des architectes et divers frais liés à cette résidence.

**Délibération**

- ◆ Vu les mesures 2.3.1 « structurer et qualifier l'offre de randonnées » et 3.3.1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles
- ◆ Considérant l'utilité de développer l'offre de bivouac le long d'itinéraires de grande randonnée en complément avec l'offre existante d'hébergements

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Décide** de retenir la candidature de Lena Vassart, Alice Ravelo de Tovar et Elissa Ferjani
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

*Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028 (délibération n°2025-09-05)*

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026	2027	2028
Fonctionnement	40 165,52 €	125 832 €	96 876 €	56 600 €
Investissement	-	-	-	-

Coût global prévisionnel (y compris dépenses des partenaires)	Dépenses	Recettes
	319 473,52 €	247 211,19 €

## **Rapport :**

La Présidente expose,

Le projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 2 a été validé en octobre 2024, grâce à l'engagement de nombreux partenaires sur les dernières années. Un plan d'actions ambitieux a été proposé, mais les financements mobilisés en 2024 dans le cadre de l'appel à projets de la DRAAF n'ont permis de garantir qu'une petite partie des actions projetées.

Le syndicat mixte du Parc a donc depuis ce début d'année 2025 recherché différentes opportunités financières pour permettre de déployer le projet alimentaire sur le territoire autour de ses 4 axes de travail qui ont fait l'objet de plusieurs délibérations ce printemps permettant un ajustement du plan de financement initial.

Pour 2025, et pour les années suivantes, l'animation est au cœur de la réussite du dispositif, visant à créer le lien entre les partenaires, les appuyer dans la recherche de financements, enclencher les dynamiques collectives et initier des actions. Elle a été envisagée sur un mi-temps.

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement des citoyens ont aussi été engagées depuis 2021 sur le territoire. L'objet de cette délibération est de donner à voir la globalité des financements envisagés concernant le Parc et certains de ses partenaires.

En complément des financements de l'Etat obtenus sur l'appel à projets (Planification écologique) 2024, et pour permettre de déployer l'animation du PAT sur 2025-2027, le syndicat mixte du Parc propose de mobiliser différents appels à projets dont :

- la mesure du FEADER sur la stratégie territoriale
- le nouvel appel à projet du Plan National pour l'Alimentation (PNA) 2025
- et les crédits d'un appel à projet « santé-environnement » de l'Agence Régionale de Santé

Concernant le déploiement de l'axe autour de l'accessibilité alimentaire, le syndicat mixte du Parc propose de porter l'animation d'un projet autour de l'accessibilité alimentaire sur le Buëch. Cette animation sera réalisée sur le mi-temps complémentaire du poste de chargé de projet alimentation.

Pour cela, le syndicat mixte du Parc et les partenaires de ce projet ont déposé un projet dans le cadre du LEADER Sisteronais-Buëch.

Le budget global et le plan de financement prévisionnel sont ainsi ajustés pour tenir compte des différents volets du PAT faisant appel à différents financeurs.

<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>Montant en € TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en €</b>
<b>INGENIERIE</b>			
Animation du PAT : coordination, organisation des instances, mobilisation des partenaires, structuration des partenaires autour de l'axe 4 de l'accessibilité alimentaire <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 27 mois mi-temps - <b>dépense éligible FEADER T01</b></li><li>▪ 6 mois à temps plein supplémentaires si financements DRAAF disponibles en 2028</li></ul>	61 804,08 €  22 000 €	DRAAF - AAP Planification écologique 2024 (obtenus)	50 000 €
Coordination par la chargée de mission développement territorial : encadrement technique, lien aux financeurs, participation aux COPIL : 0,15ETP/an - <b>dépense éligible FEADER T01</b>	24 721,63 €	DRAAF - AAP Planification écologique 2025	54 900 €

Coûts indirects et frais de déplacements – <b>dépense éligible FEADER T01</b> d'octobre 2025 à juin 2028	12 360,82 €		
Axe 1 - Coordonner un collectif d'échange et d'entraide de bonnes pratiques entre producteurs - Temps chargée de mission agriculture/pastoralisme : 35 jours	9 497,67 €	FEADER T01	34 017 €
Axe 3 –Sensibiliser les publics à l'alimentation : actions partenariales autour de la notion d'une seule santé et des liens à l'alimentation - Temps CdM développement territorial	2 500,92€	ARS - AAP santé environnement (obtenu)	11 565 €
<b>PRESTATIONS</b>			
Axe 1 - Créer un fond local pour expérimenter de nouvelles productions : formation mobilisation d'épargne privée, accompagnement sur la structuration juridique – prestation phase 1 (6 jours expert national à 1 500€/jour ou avocat) - exploration des capacités du territoire	9 000 €	Autofinancement du CEDER	4 862,45 €
Axe 1 -Phase 2 projet de fonds local : accompagnement sur la structuration juridique etc. – prestation (14 jours expert national à 1 500€/jour ou avocat) - statuts et fonctionnement	21 000 €	Autofinancement de la Chambre d'Agriculture de la Drôme	1 252,74 €
Axe 3 –Sensibiliser les publics à l'alimentation : actions partenariales autour de la notion d'une seule santé et des liens à l'alimentation - Temps CdM développement territorial - prestation intervenants	1 000 €	Autofinancement du Carrefour des Habitants	2 009 €
Communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 article par an / 1 podcast sur la durée du projet</li> <li>▪ 1 podcast sur la mission du PAT (mise en lumière de la stratégie)</li> </ul>	4 000 € 3 500 €	Autofinancement projet « Champs des A »	6 000 €
<b>Sous total dépenses du Parc</b>	<b>171 385,12 €</b>	Autofinancement du Parc	
<b>Dépenses des partenaires</b> - axe 1/ 2 /3 du PAT - réalisation des actions de sensibilisation des publics, d'accompagnement des collectifs de producteurs - CA26, CEDER, Carrefour des Habitants, Champs des A	51 937,40 €	(dont valorisation du temps Cdm agri et Cdm développement territorial pour 36 720€)	58 716,33 €
<b>Montant total du projet</b>	<b>223 322,52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>223 322,52 €</b>

Pour l'axe 4 du PAT, le syndicat mixte du Parc et ses partenaires sur le territoire haut-alpin ont élaboré une candidature pour une « expérimentation d'alimentation solidaire et durable » dans le cadre d'une coopération LEADER entre plusieurs territoires haut-alpins souhaitant tester des approches innovantes de modèle d'aide alimentaire impliquant les bénéficiaires, et favorable aux producteurs. A ce titre, le syndicat mixte du Parc se positionne comme chef de file pour les partenaires du projet du Buëch.

Pour cette action, le budget et plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Nature de la dépense par partenaire	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €
<b>PNR des Baronnies Provençales</b>	<b>67 731 €</b>		
Dépense de salaire : animation du projet sur le Buëch - Mi-temps sur 27 mois	44 663 €	LEADER Sisteronais Buëch (64%)	61 537 €
Dépense de salaire : chargée de mission développement territorial (coordination, suivi) 104h sur la durée du projet	2 568,8 €		
Frais de réception - 9 séances de formation des habitants + 12 séances de gouvernance - évènement de communication/promotion (lancement du projet, lancement de l'expérimentation, etc.)	6 500 €	Contrepartie Nationale (16 %)	15 384 €
Études, formations et conseils (prestations)	5 000 €	Autofinancement du Parc (14%)	13 546 €
Communication et édition d'un bilan à destination du grand public (graphisme/impression) / affiches / flyers	6 000 €		
Mise en place du moyen de paiement	3 000 €		
<b>ADEAR</b>	<b>16 000 €</b>	Autofinancement de l'ADEAR (3%)	3 200 €
Dépenses de salaire : temps dédié au lien avec les agriculteurs et animations de temps de formation des habitants (20% = 650h pour 2 ans)			
<b>Udess 05</b>	<b>9 950 €</b>	Autofinancement de l'UDESS (2%)	1 990 €
Dépenses de salaire : mi-temps pour l'animation de la coopération départementale – temps salarié au prorata (1/3) sur 18 mois			
<b>MJC de Laragne</b>	<b>2 470 €</b>	Autofinancement de la MJC (1%)	494 €
Dépenses de salaire : temps dédié au recueil de "Paroles d'habitants", notamment via ses quelques 500 adhérents, autour de la question de la place de la question alimentaire dans leur quotidien (consultation "au fil de l'eau" et proposition d'au moins deux séances d'échanges-débats). [env. 100h]			
<b>TOTAL</b>	<b>96 151 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 151 €</b>

L'ensemble de ces actions permettent d'envisager l'embauche du chargé.e de projet alimentation pour l'automne 2025 pour une durée prévisionnelle de 33 mois.

### Discussion

L'assemblée indique que tout un réseau d'associations et de personnes travaillent déjà dans le Buëch à ce sujet, ce qui donnerait une visibilité des actions du Parc supplémentaire. La Présidente félicite Patricia PICARD, Vice-Présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation, et Caroline YAFFEE, Présidente de la commission « Valorisation des productions, agroalimentaire et circuits courts » pour le travail mené.

### Délibération

- ◆ Vu les précédentes actions du PAT engagées et considérant notamment les délibérations :
  - n°2025-07-03 et n°2025-07-04 en date du 20 mai 2025 modifiant les budgets et plan de financement des projets prévus dans le cadre du déploiement du PAT, et engageant le SM du Parc dans le portage d'une expérimentation d'alimentation solidaire et durable
  - n°2024-08-05, en date du 17 septembre 2024 validant le portage du Projet Alimentaire de Territoire et le plan d'actions proposé par les partenaires, et engageant le syndicat mixte du Parc dans le portage de l'animation territoriale du PAT

- n°2024-03-05 en date du jeudi 21 mars 2024 engageant le syndicat mixte du Parc dans le projet de recherche TRAACT – Territoires de la Transition Agricole et Alimentaire : expérimenter, capitaliser, accompagner
- n°2023-11-07 en date du 6 octobre 2023 modifiant les budget et plan de financement du PAT pour ajout d'un financement de l'ARS
- n°2022-09-04 en date du 24 juin 2022 ajustant le budget du PAT suite à l'instruction des services de l'Etat ;
- n°2021-10-10 en date du 25 octobre 2021 ayant pour objet l'ajustement du budget et du plan de financement ;
- n°2021-07-04 en date du 10 mai 2021 ayant pour objet la stratégie du Plan Alimentaire Territorial ;
- n°2017-01-09 sur l'engagement des partenaires dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire dans le cadre d'un premier projet porté par les chambres d'agriculture et le syndicat mixte du Parc ;
- ◆ Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre l'animation du projet alimentaire territorial avec les partenaires impliqués ;
- ◆ Considérant la feuille de route 2025-2027 qui fait de l'alimentation une entrée structurante de l'axe agricole pour les trois années ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
  - L'Ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales » ;
  - Les orientations :

II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité

II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles

- Les mesures :

II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles

II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale

II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Valide** la stratégie du projet alimentaire de territoire pour les années 2025-2028, le budget et le plan de financement prévisionnel présentés
- **Valide** l'engagement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le portage d'une expérimentation d'alimentation solidaire et durable en tant que chef de file dans le cadre d'une coopération LEADER
- **Valide** les budgets et plan de financements prévisionnels présentés pour les opérations prévues sur la période 2025 – 2028, notamment pour « l'expérimentation d'une alimentation solidaire et durable » sous réserve de la validation par le Comité de programmation LEADER Sisteronais-Buëch
- **Décide** de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses ci-dessus en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention, notamment une aide auprès du dispositif T01 « déployer une stratégie locale de développement », et à signer tout acte relatif à cet objet.

Le sens des votes exprimés est annexé au présent procès-verbal (rapport VoteBox)

## Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des élu.es présent.es. Le prochain Comité syndical ayant lieu au mois de novembre, elle leur souhaite un très bel été.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 10h35.

*Signatures*

Nicole PELOUX  
Présidente du Parc naturel régional  
des Baronnies provençales :

Gilles CREMILLIEUX  
Secrétaire de séance :



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

**Comité syndical - 11/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes.....	2
Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028 .....	4
Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2.....	5
Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire.....	6
Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue .....	7



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

Comité syndical - **11/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes**

**Adoptée**

Date du vote : **11/07/2025 10:16:09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **33**

Voix totales : **81**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **79**

Taux d'abstention : **2,5 %**

Majorité simple des voix exprimées

<b>Pour</b>	<b>78 Voix</b>	<b>98,7 %</b>	
(Maire de Valouse) Amar Janine			1 voix
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude par procuration à Roux Frédéric			6 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc			1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès			6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe			1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe			1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles			1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Cremillieux Gilles			2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre			1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane			1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès			6 voix
(Maire Aulan) Feuillas Annie par procuration à Deconinck Stéphane			1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine			1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) Jacquemart Vincent			1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte par procuration à Deconinck Stéphane			1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline			1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Limonta Fabien par procuration à Peloux Nicole			7 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique			1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole			1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia			6 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole			1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perilhou Jean-François par procuration à Camp Jean-Christophe			6 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia			6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre			1 voix
(Maire de Méreuil) Reynaud-Frey Annick par procuration à Jacquemart Vincent			1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès			6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric			1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccvv par procuration à Roux Frédéric			2 voix
(Conseillère régional Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Picard Patricia			6 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) Yaffee Caroline			1 voix
<b>Contre</b>	<b>1 Voix</b>	<b>1,3 %</b>	
(Maire de Verclause) Bas Claude par procuration à Bernard Sébastien			1 voix
<b>Abstention</b>	<b>2 Voix</b>		
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien			1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine			1 voix



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

Comité syndical - 11/07/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillage » - budget, plan de financement et création de postes**

**Adoptée**

Date du vote : **11/07/2025 10:16:09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **33**

Voix totales : **81**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **79**

Taux d'abstention : **2,5 %**

Majorité simple des voix exprimées



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

Comité syndical - **11/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

## Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028

**Unanimité**

Date du vote : **11/07/2025 10:23:37**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **33**

Voix totales : **81**

Voix Exprimées : **71**

Non votés : **9**

Taux d'abstention : **1,2 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	71 Voix	100,0 %
(Maire de Valouse) Amar Janine		1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude par procuration à Bernard Sébastien		1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe		1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Cremillieux Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire Aulan) Feuillas Annie par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) Jacquemart Vincent		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de Sigottier) Lanteaume Catherine		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline		1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Limonta Fabien par procuration à Peloux Nicole		7 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole		1 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Mourier Marlène par procuration à Picard Patricia		6 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perilhou Jean-François par procuration à Camp Jean-Christophe		6 voix
(Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes) Picard Patricia		6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre		1 voix
(Maire de Méreuil) Reynaud-Frey Annick par procuration à Jacquemart Vincent		1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès		6 voix
(Conseillère régional Auvergne-Rhône-Alpes) Thoraval Marie-Hélène par procuration à Picard Patricia		6 voix
(2ème Adjointe d'Éourres) Yaffee Caroline		1 voix
<b>Abstention</b>	<b>1 Voix</b>	
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien		1 voix
<b>Non votants</b>	<b>9 Voix</b>	
(Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes) Aurias Claude par procuration à Roux Frédéric		6 voix
(Maire de Mollans sur Ouvèze) Roux Frédéric		1 voix
(Délégué CCVV) Roux Frédéric - Ccvv par procuration à Roux Frédéric		2 voix



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

Comité syndical - **11/07/2025**

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Affûts d'étoiles – Création d'un « sentier de la nuit » – Acquisition d'œuvre artistique : mise à jour des cofinancements de la phase 2**

**Adoptée**

Date du vote : **11/07/2025 10:27:24**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **26**

Voix totales : **53**

Voix Exprimées : **53**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

<b>Pour</b>	<b>52 Voix</b>	<b>98,1 %</b>	
(Maire de Valouse) Amar Janine			1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude par procuration à Bernard Sébastien			1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien			1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc			1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès			6 voix
(Maire de Chateaufort-de-Bordette) Cahn Philippe			1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe			1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles			1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Cremillieux Gilles			2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre			1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane			1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès			6 voix
(Maire Aulan) Feuillas Annie par procuration à Deconinck Stéphane			1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) Jacquemart Vincent			1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte par procuration à Deconinck Stéphane			1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline			1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Limonta Fabien par procuration à Peloux Nicole			7 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique			1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole			1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole			1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perilhou Jean-François par procuration à Camp Jean-Christophe			6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre			1 voix
(Maire de Méreuil) Reynaud-Frey Annick par procuration à Jacquemart Vincent			1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès			6 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) Yaffee Caroline			1 voix
<b>Contre</b>	<b>1 Voix</b>	<b>1,9 %</b>	
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine			1 voix



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

Comité syndical - 11/07/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

**Conception et réalisation de l'aménagement scénographique des relais du Parc des Baronnies provençales et de l'accueil de la Maison du Parc à Sahune – Choix du prestataire**

**Adoptée**

Date du vote : **11/07/2025 10:32:17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **26**

Voix totales : **53**

Voix Exprimées : **53**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

<b>Pour</b>	<b>52 Voix</b>	<b>98,1 %</b>	
(Maire de Valouse) Amar Janine			1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude par procuration à Bernard Sébastien			1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien			1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc			1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès			6 voix
(Maire de Chateaufort-de-Bordette) Cahn Philippe			1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe			1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles			1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Cremillieux Gilles			2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre			1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane			1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès			6 voix
(Maire Aulan) Feuillas Annie par procuration à Deconinck Stéphane			1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) Jacquemart Vincent			1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte par procuration à Deconinck Stéphane			1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline			1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Limonta Fabien par procuration à Peloux Nicole			7 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique			1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole			1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole			1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillou Jean-François par procuration à Camp Jean-Christophe			6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre			1 voix
(Maire de Méreuil) Reynaud-Frey Annick par procuration à Jacquemart Vincent			1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès			6 voix
(2ème Adjointe d'Eourres) Yaffee Caroline			1 voix
<b>Contre</b>	<b>1 Voix</b>	<b>1,9 %</b>	
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine			1 voix



# Rapport des délibérations

Date : **11/07/2025 10:16:09**

Comité syndical - 11/07/2025

Président : **Nicole PELOUX**

Secrétaire :

## Résidence d'architecte dans les Hautes-Alpes - choix de l'équipe retenue

**Unanimité**

Date du vote : **11/07/2025 10:34:36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **26**

Voix totales : **53**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **53**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	53 Voix	100,0 %
(Maire de Valouse) Amar Janine		1 voix
(Maire de Verclause) Bas Claude par procuration à Bernard Sébastien		1 voix
(Maire de Buis-les-Baronnies) Bernard Sébastien		1 voix
(Maire de Sahune) Bompard Marc		1 voix
(Conseillère régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Bouyac Jacqueline par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire de Chateauneuf-de-Bordette) Cahn Philippe		1 voix
(4ème Adjoint de Vaison-la-Romaine) Camp Jean-Christophe		1 voix
(Maire d'Orpierre) Cremillieux Gilles		1 voix
(Délégué CC Sisteronais-Buëch (CCSB)) Cremillieux Gilles - Ccsb par procuration à Cremillieux Gilles		2 voix
(Conseiller Municipal de La Motte Chalancon) Dalstein Pierre		1 voix
(Maire de Montaulieu) Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Régionale PACA déléguée au Pnr des Baronnies provençales) Eymeoud Chantal par procuration à Rossi Agnès		6 voix
(Maire Aulan) Feuillas Annie par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Conseillère Municipale de La Roche sur le Buis) Gourdon Claudine		1 voix
(1er Adjoint de Val Buëch-Méouge) Jacquemart Vincent		1 voix
(Conseillère municipale de Curnier) Langouet Brigitte par procuration à Deconinck Stéphane		1 voix
(Maire de Saint Pantaléon les Vignes) Lascombes Céline		1 voix
(Conseil départemental de la Drôme) Limonta Fabien par procuration à Peloux Nicole		7 voix
(Adjoint de Pelonne) Mallié Dominique		1 voix
(Maire de Laborel) Maoui Renée par procuration à Peloux Nicole		1 voix
(4ème Adjointe de Sisteron) Peloux Nicole		1 voix
(Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) Perillou Jean-François par procuration à Camp Jean-Christophe		6 voix
(Conseiller Municipal de Trescléoux) Reynaud Pierre		1 voix
(Maire de Méreuil) Reynaud-Frey Annick par procuration à Jacquemart Vincent		1 voix
(Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur) Rossi Agnès		6 voix
(2ème Adjointe d'Ourres) Yaffee Caroline		1 voix